



ARRETE MUNICIPAL N°2025-27
PORTANT AUTORISATION À L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN FOOD
TRUCK POUR LA FÊTE DU VILLAGE

Le Maire de la commune de Lesches,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L22-12-1 et suivants,
Vu le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R310-8,
Vu la demande en date du 06/08/2025 par laquelle madame Laura Ménage, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de l'installation d'un food truck O'VAN (4 chemin de la Mairie, 77410 VILLEVAUDE) au niveau du stade (avenue Charles de Gaulle), le samedi 20 Septembre de 12h00 à 00h00.

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le food truck O'VAN représenté par madame Laura Ménage, est autorisé à occuper le domaine public au niveau du stade (avenue Charles de Gaulle).
- Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du SAMEDI 20 SEPTEMBRE de 12h00 à 00h00.
- Article 3 :** Le stationnement se fera aux emplacements réservés à cet effet au niveau du stade.
- Article 4 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du demandeur.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- ARD MEAUX/VILLENNOY 1, rue des Raguins 77124 VILLENNOY,
 - Brigade de Gendarmerie d'Esbly,
 - Mme Laura MENAGE pour O'VAN.

Fait à Lesches, le 01/09/2025
Le Maire, Christine GIBERT

